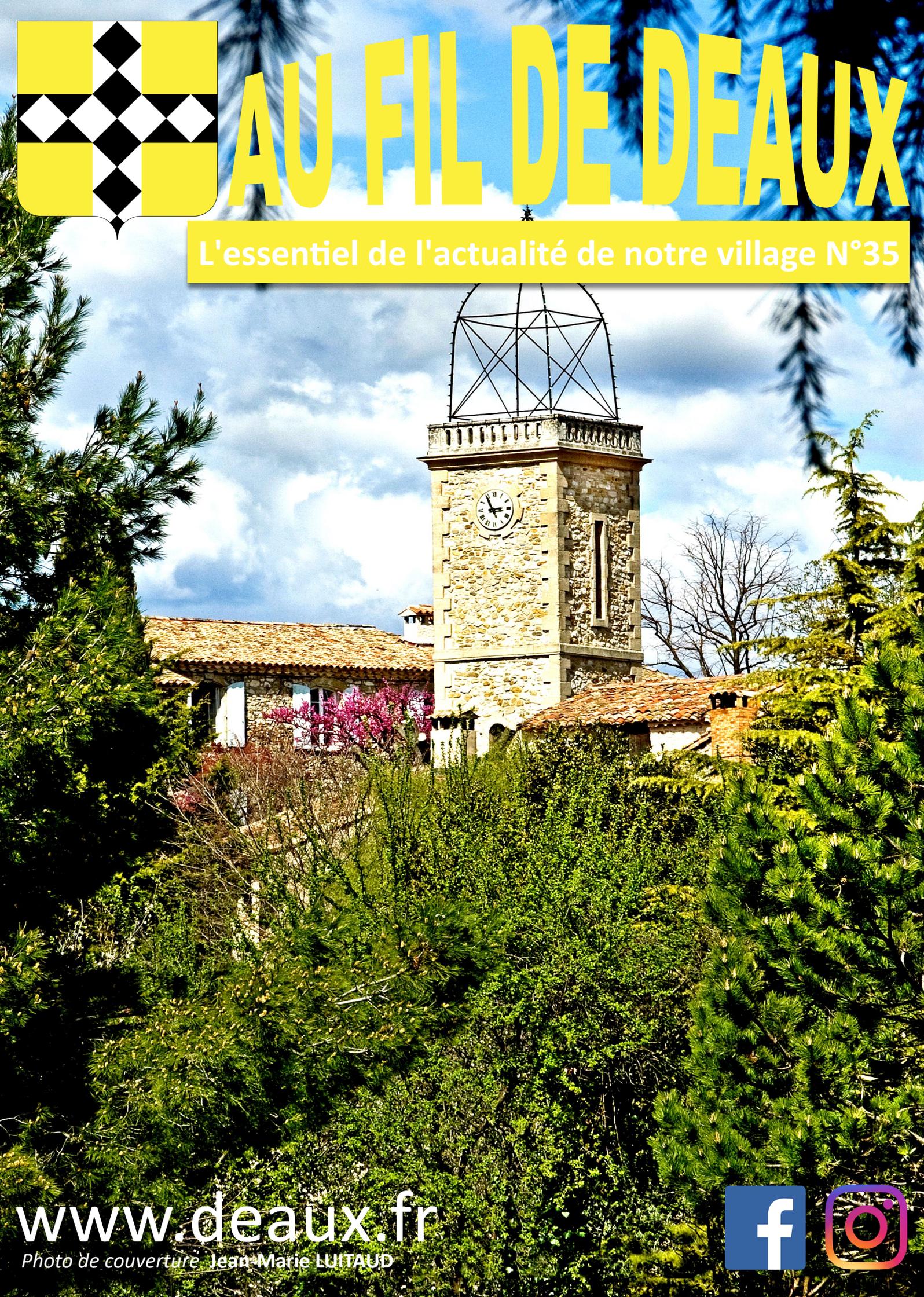


AU FIL DE DEAUX

L'essentiel de l'actualité de notre village N°35



www.deaux.fr

Photo de couverture Jean-Marie LUITAUD



LE MOT DU MAIRE



Chères deaumoises, chers deaumois,

Je commencerai ce propos par des remerciements aux 287 personnes qui sont venues célébrer l'amitié le 2 septembre dernier. Une bien belle journée ponctuée par la deuxième édition des jeux Deauxlympiques et par une soirée bien arrosée (pas par la pluie). Les retours que j'ai eus de nombreux participants sont très positifs. L'équipe municipale va commencer à réfléchir à l'édition 2024

Le tissu associatif n'est pas en reste : de nombreuses manifestations ont eu lieu et continueront d'avoir lieu d'ici la fin de l'année. La municipalité aide du mieux possible les associations et je suis plutôt fier du bilan : **ce n'est pas moins de 16000 € qui sont octroyés aux associations** que ce soit sous forme de subventions, ou bien de mise à disposition de locaux pour les manifestations ou le stockage de matériels. Cela représente environ 9 % du budget de fonctionnement de la commune.

A ce propos, je n'ai pas souhaité faire un article complet sur le budget cette année, la santé financière de commune est toujours très bonne, la part d'investissement est consacrée essentiellement aux travaux de rénovation de la voirie et nous avons toujours prévu une somme pour la réalisation du projet de vidéoprotection. Le Conseil Municipal a validé, à l'unanimité, la proposition de la commission finances de ne pas augmenter le taux de la taxe foncière ; cette mesure permet de limiter l'impact de **l'augmentation nationale des valeurs locatives (+7%)**. Les dépenses de fonctionnement sont en légère augmentation, elle est liée aux augmentations réglementaires des frais de personnels **mais surtout, comme pour nous tous, à l'inflation.**

Sur les projets en cours : la vidéoprotection on avance, le bureau d'études a effectué plusieurs visites sur le territoire afin de vérifier et d'optimiser les propositions d'implantation des caméras sur les différents axes. Dès que le projet final sera chiffré, le conseil municipal décidera du phasage de l'installation et je demanderai les autorisations et les subventions (jusqu'à 80%) à Monsieur le Préfet.

Le dossier de la 2ème tranche de la ZAE stagne un peu, en effet nous avons dû redéposer la demande de soustraction du régime forestier car celle-ci avait été « égarée ». J'espère que nous aurons une réponse d'ici la fin de l'année. Je profite de ce sujet pour répondre aux questionnements que j'ai reçus concernant la coupe de bois effectuée sur la parcelle contigüe à la ZAE ; **elle n'est pas à l'initiative de la commune.** Le bois communal est soumis à un plan de gestion de la forêt rédigé par l'ONF ; celui-ci prévoit, entre autres, la coupe d'une parcelle forestière par an.

En revanche après une étude poussée sur l'état de notre bois : relevés sur site, prises de vue aériennes et images satellite infra-rouge, j'ai pu constater qu'environ 20-25 % des arbres de notre bois sont morts. Après une réunion avec le technicien de l'ONF en charge de notre commune, j'ai proposé au conseil municipal de suspendre, par délibération, le plan de gestion du bois communal jusqu'à ce que l'ONF nous propose un plan de sauvegarde de notre forêt. Cette décision unanime fut une première en Occitanie et un ingénieur de l'ONF a été désigné, il rendra son verdict et proposera un plan d'action d'ici la fin du premier semestre 2024.



SOMMAIRE

Page 2	Mot du Maire
Page 4	Actualités
Page 10	Infos utiles
Page 11	Bien vivre
Page 13	En bref
Page 19	État civil
Page 20	Dans le rétro...



LE MOT DU MAIRE

Comment ne pas parler du dossier aérodrome, je vous laisse le soin de lire attentivement l'article et le communiqué de presse que j'ai rédigés à ce sujet. Nous continuons à travailler afin de trouver les meilleures solutions pour cette zone ; dès que le dossier aura pris une forme présentable, une réunion publique sera organisée afin de vous exposer le fruit de notre travail et de nos réflexions. Il me paraît important de vous préciser que le conseil municipal a décidé de s'entourer de plusieurs conseils juridiques pour sécuriser l'ensemble des documents qui sont ou seront échangés avec la CCI ou toute autre entité.

Sans transition, une exposition sur notre beau village est en cours de préparation. Elle retracera l'histoire de Deaux et nous vous présenterons les documents les plus anciens qui ont été restaurés au cours des dernières années. J'en profite donc pour lancer un appel : si vous possédez des photos, cartes postales, des plans, etc. ; vous voudrez bien contacter la mairie (aux horaires d'ouverture) afin que nous puissions scanner vos documents pour les exposer.

Pour conclure, je vous donne rendez-vous le 11 novembre à 10h30 afin de participer à la commémoration de l'armistice de la première guerre mondiale. Les élèves de l'école sont en pleine préparation afin d'entonner notre hymne national.

En espérant vous voir très rapidement.

Bien à vous

Rédacteur:

Eric VERGNET

Directeur de la publication

Didier SALLES



ACTUALITÉS



TRAVAUX DE VOIRIE

Comme indiqué dans le précédent Fil de Deaux, **d'importants travaux de voirie étaient nécessaires** sur plusieurs axes de la commune . Apres validation par le conseil municipal lors du vote du budget, les marchés ont été lancés et la période du mois de Septembre sélectionnée par rapport aux conditions météorologiques plutôt favorables pour ce type de chantier.

Les dégradations constatées étaient **dues principalement aux différents épisodes pluvieux** qui ont raviné les chemins et rues du village.

La société Giraud TP, titulaire du marché a donc engagé de lourds travaux afin de remettre en état les plus endommagés entre le lundi 4 et mardi 12 Septembre 2023. Ils sont intervenus sur :

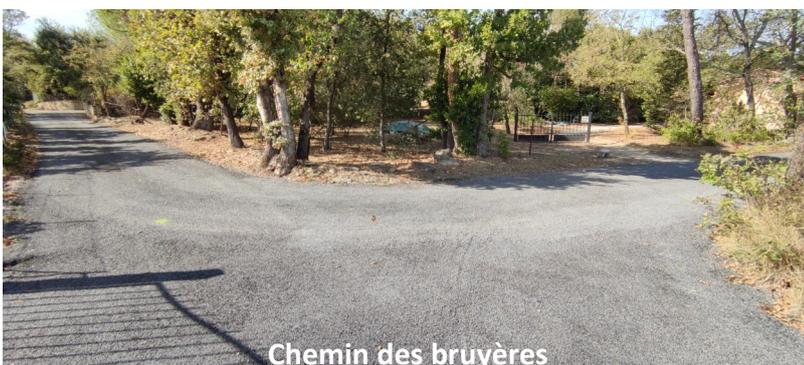
- La rue de l'horloge (14001,50 € HT)
- La place de l'horloge (6666,50 € HT)
- Le chemin de Riasses (26686 € HT)
- La rue basse (10202 € HT)
- Le chemin des Bruyeres (13270 € HT)
- L'intersection entre la route de Vézénobres et le chemin rural (5832 € HT)

Le montant de cette opération qui s'élève à **76658€ HT** pour la commune sera réduite d'environ 50% grâce aux subventions obtenues .

D'ici quelques semaines, l'entreprise reviendra pour réaliser un balayage des gravillons qui ne se sont pas intégrés au bitume. Il est recommandé aux usagers et riverains de rester prudents pendant toute cette période sur les axes rénovés .

4

ACTUALITÉS





ACTUALITÉS



PARC ARMAND LEOPOLD ARNAC

Depuis la présentation du projet, les travaux du parc sont pratiquement achevés pour les **apprentis en bâti ancien** du CFA de Méjannes les Ales .

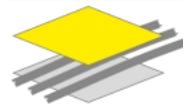
Comme nous l'avions demandé lors de notre partenariat avec cet établissement, le mur de clôture en pierre a été bâti tout autour du parc et le mur du ruisseau a été remonté afin d'assurer une protection en cas d'écoulement pluvieux de forte intensité.

Il restera donc aux nouveaux apprentis de cette année scolaire de **réaliser la calade d'accès** au jardin afin que nous puissions ensuite poser le grillage rigide de clôture et de séparation entre le parc et les jardins . Ensuite nous étudierons les diverses possibilités d'aménagement pour permettre aux Deauxois de **bénéficier d'un parc ombragé et frais au cœur du village**.

Pendant l'achèvement de la calade, l'étude de la prochaine réhabilitation sera réalisée par les étudiants sur le lavoir. Une modélisation nous a été présentée en fin d'année scolaire, mais **celle-ci ne correspond pas sur certains points à notre vision de l'utilisation de l'existant**.

Les travaux sur **le lavoir** devraient débuter en **début d'année 2024** .

Le maçon du Bâti Ancien intervient sur des chantiers de restauration et de rénovation ou d'aménagement de bâtiments anciens, construits en matériaux locaux (pierre taillée, moellons, galets, terre crue, briques pleines du nord, briques foraines) selon des techniques de mise en œuvre traditionnelles. Il réalise les travaux de gros œuvre (murs et ouvrages annexes) lors des opérations de restauration et de rénovation, d'aménagement. Il assure l'entretien des façades extérieures en réalisant des enduits traditionnels à la chaux



**BTP CFA
OCCITANIE**

Association régionale des CFA du BTP d'Occitanie





ACTUALITÉS



AERODROME DE DEAUX (SUITE)

Comme évoqué dans un article du dernier magazine, nous avons appris lors d'une rencontre fortuite de la mise en vente par la CCI de l'aérodrome de Deaux .

Un appel à candidatures avait été déposé par l'organisme propriétaire des lieux souhaitant en premier lieu que les projets intègrent le maintien de l'activité aéronautique avec la possibilité d'une installation de champ photovoltaïque autour des installations .

A partir de ce moment, **Didier Salles a pris contact avec le Président de la CCI** à de multiples reprises afin d'établir une liaison de confiance et d'échanges cordiaux .

Pendant ce temps là , Mr le président d'Alès Agglomération vantait dans les médias les mérites de l'un des candidats qui projetait une activité 100% aérienne avec des vols de nuit, du transport de fret et des activités de loisirs telle que le vol à voile. Il est nécessaire de rappeler **qu'A.A. n'a aucun droit sur les terrains appartenant à la CCI** puisqu' ils sont sur la commune de Deaux et de Vézénobres et que seules ces 2 communes ont le droit de préempter au moment de la vente pour le rachat de leurs parcelles .

Monsieur Didier Salles a tenté de joindre le président d'A.A à plusieurs reprises, sans succès bien évidemment . Face à ce mutisme, il a décidé de réaliser un communiqué de presse qui a été diffusé dans l'ensemble de la presse locale .

Monsieur le Maire et l'ensemble du conseil municipal souhaitent garder la maîtrise foncière de cet espace. Les règles d'urbanisme définies dans le PLU de la commune ne permettent pas d'implanter tout et n'importe quoi sur les 28 Ha en question. Tout ce qui est en notre pouvoir sera fait **afin de ne pas répéter les erreurs du passé essentiellement dues à un cruel manque de concertation avec les population impactées.**

Communiqué de presse du Maire de Deaux

19 mai 2023

Depuis plusieurs mois maintenant, un certain nombre d'articles dans la presse écrite et plusieurs interviews ont été diffusés au sujet de l'aérodrome de Deaux. Je me suis imposé un temps de silence espérant un retour du dialogue qui n'est malheureusement jamais arrivé. L'heure est venue de rétablir certaines vérités et de recentrer le débat sur les intérêts de la commune et de ses habitants.

Rappelons tout d'abord l'historique : par acte notarié en date du 26 juin 1973, la commune de Deaux, représentée par un de mes prédécesseurs M. VIRE, a cédé gracieusement 28.88 ha de terrain à la CCI afin de créer l'aérodrome de Deaux, la commune de Vézénobres ayant fait de même pour environ 16 ha.

Par convention avec la DGAC, la CCI est devenue l'exploitant de la plateforme et en assure la pleine gestion et la responsabilité.

Malgré les multiples propos tenus récemment, cette plateforme a un usage quasi exclusif de loisir sans intérêt économique particulier. Elle n'est plus utilisée et ne pourra plus l'être, sans de lourds travaux d'infrastructure, par la sécurité civile dans le cadre de la lutte contre les feux de forêts, l'aéroport de Garons étant à moins de 5 minutes de vol.

Il n'est pas contestable que la mise aux normes aéronautiques de cette infrastructure nécessiterait des investissements conséquents qui se chiffrent en million d'euros dont il conviendrait de trouver les financeurs.

Je comprends totalement que 45 ha disponibles au sud d'Alès attirent la convoitise d'investisseurs et d'institutions comme l'ont été les terrains situés sur une commune voisine et sur lesquels un golf devait voir le jour. La commune de Deaux ne peut pas être insensible à tout projet sur cet espace mais souhaite, « et ce n'est pas négociable », garder la maîtrise foncière de cet espace (propriété et destination). Les règles d'urbanisme, définies dans le PLU de la commune, ne permettent pas d'implanter tout et n'importe quoi sur les 28 hectares en question. Il me paraît important de préciser que seule la commune de Deaux décide librement et en autonomie des règles d'urbanisme sur son territoire.

Il est important de noter que depuis la création d'Alès Agglomération (AA), il a toujours été affirmé haut et fort que les décisions municipales d'une commune seraient respectées : je ne peux qu'être surpris d'apprendre que le président de AA soutient un projet, contre vents et marées, sans avoir partagé cette intention avec les élus communautaires et surtout sans avoir informé les élus de la commune de cette initiative. L'autonomie comme le respect des élus de la commune sont remis en question. Cet irrespect relève du fait du Prince.

Aucune leçon n'a été tirée des erreurs du passé qui sont essentiellement dues à un cruel manque de concertation avec les populations impactées ; depuis près d'un demi-siècle, les riverains de l'aérodrome subissent les nuisances liées à l'activité aéronautique et ne souhaitent pas en subir de nouvelles. Quoi qu'en dise le Président d'Alès Agglomération, l'activité aéronautique génère des nuisances.

De même, comment se permettre d'annoncer que le ministre de la transition écologique (la DGAC est rattachée à ce ministère) ne fermera pas l'aérodrome alors que l'initiative ne peut venir que de la CCI !!!

Pour quelles raisons, le président d'Alès Agglomération prend l'attache d'un ministère à propos d'un dossier qui n'a jamais été déclaré d'intérêt communautaire et surtout qui ne relève d'aucunes compétences déléguées à Alès Agglomération ? Encore une fois cette action dessert les intérêts de la commune de Deaux.

A plusieurs reprises, j'ai tendu la main au Président d'Alès Agglomération afin qu'il vienne rencontrer les élus de la commune sur le devenir de l'aérodrome ; il n'a pas souhaité y donner suite. J'ai simplement pu échanger brièvement à ce sujet il y a de ça trois semaines. Je ne pense pas qu'un sujet aussi sensible se traite sur le coin d'une table ; la commune de Deaux, ses habitants, ses élus méritent le respect.



ACTUALITÉS



RAMASSAGE DES ENCOMBRANTS

Après de nombreuses heures passées à l'étude d'un règlement et suite à la réception du nouveau véhicule qui permettra à notre agent technique d'effectuer le ramassage des encombrants en toute sécurité, nous pouvons dès à présent vous informer que le ramassage des encombrants, tant attendu par certains débutera au mois de **Janvier 2024**.

Le règlement complet sera téléchargeable sur le site de la Mairie prochainement, mais vous trouverez ci-dessous les principaux articles :

1 - Les dispositions du présent règlement s'appliquent à toute personne, physique ou morale, **habitant sur le territoire de la Commune de DEAUX** en qualité de propriétaire, locataire, usufruitier ou mandataire, ou ayant une activité professionnelle.

2 - La collecte des objets encombrants s'effectue uniquement sur rendez-vous auprès du secrétariat de la Mairie au **04 66 83 60 83** (aux horaires d'ouverture habituels consultables sur www.deaux.fr) ou par mail encombrants@deaux.fr .

Pour l'habitat pavillonnaire, le volume d'encombrants présentés est **limité à 2m³** par rendez-vous et par foyer. Cette collecte est effectuée uniquement le **premier lundi de chaque mois entre 07h30 et 12h00**. Les encombrants doivent être déposés sur la voie publique 1h00 avant le rendez-vous fixé au préalable 1 semaine avant la collecte. Sont compris dans la dénomination de déchets encombrants à collecter périodiquement en porte à porte sur appel, tous déchets qui pour des raisons de poids, de volume ou d'incompressibilité, **ne peuvent être enlevés par le service normal de collecte des ordures ménagères** ou ne satisfont pas au traitement réservé aux ordures ménagères tel que :

3 - Les encombrants doivent être sortis sur les trottoirs ou accotements des voies publiques desservies par le véhicule de collecte, uniquement le jours de collecte ceci afin d'éviter un encombrement des voies publiques. Tous les déchets qui ne seront pas collectés par l'agent de la Commune de DEAUX doivent être retirés immédiatement de la voie publique par les intéressés. En cas de non-exécution, l'infraction sera constatée par Mr Le Maire ou l'adjoint en charge et le dépôt fera l'objet d'un enlèvement aux frais des intéressés (en application de la **délibération du conseil municipal du 25 Janvier 2022** portant sur le tarif d'enlèvement des dépôts sauvages) .

ENCOMBRANTS ACCEPTÉS

- Biens d'équipements ménagers, électroménager,
- Le mobilier (démonté)
- Les matelas et sommiers
- La petite ferraille (vélos, landaus, etc.),
- Les ustensiles de cuisine,

Le poids de chaque encombrant **ne peut excéder 100 kg pour une longueur maximale de 2m.**

Le volume ne doit pas être **supérieur à 1,5 m³**

INTERDITS A LA PRÉSENTATION

Les déchets de faible importance pouvant être normalement collectés dans les poubelles, ou pouvant entrer dans un coffre de voiture classique (type berline)

- Pots de peinture,
- Bouteilles de gaz, extincteurs, engins explosifs,
- Gravats, amiante,
- Carcasses de voitures et pièces automobiles, ou pièces de moto ou scooter
- Déchets verts,
- Verre plat, Vitre, miroirs et pare-brise et tout objet contondant
- Porte, portail et encadrement
- Bâches de piscines
- Cuve à fuel, mazout ou autre récipient sous pression
- Munitions
- Déchets de chantier (laine de verre, Placoplatre, etc.)
- Déchets des professionnels et des commerçants (ex : palettes à faire reprendre par les livreurs)
- Déchets Dangereux Spécifiques. Matières chimiques inflammables ou explosives (pots de peintures, bidons d'huiles souillés, batteries)
- Pneus
- Animaux
- Sacs OM
- Vêtements



ACTUALITÉS



ENFOUISSEMENT DES RÉSEAUX

Dans la continuité de ce qui avait été réalisé sur la Route de Monteils, nous poursuivons les travaux d'enfouissement des réseaux sur la commune.

C'est sur le chemin de Saint Etienne que se sont déroulés les travaux de mise en souterrain de l'ensemble des réseaux Fibre, Télécom et EDF avec le remplacement des lampadaires.

Il est important de rappeler que les travaux pour la partie éclairage public sont **subventionnés à 30 % par le SMEG, ceux de l'énergie électrique quant à eux sont pris en charge à 95%.**

Notre prochain dossier concernera la rue des Lavois, de la reprise du chemin de Saint Etienne jusqu'au croisement avec la route départementale D253.

Quels sont les avantages de l'enfouissement des réseaux ?



Gagner en sécurité et améliorer l'espace public

Les opérations d'enfouissement qui portent sur les réseaux aériens de distribution publique d'électricité et de télécommunications électroniques permettent de :

- **Gagner en sécurité** : par son obsolescence, le réseau aérien, en particulier en fil nu, peut s'avérer dangereux (risques de chute, courts-circuits, incidents notamment lors de l'élagage des arbres, etc.)
- **Gagner en qualité** : ces travaux permettent d'optimiser la qualité de distribution par la mise en place d'un réseau neuf et souterrain (à l'abri des intempéries).
- **Améliorer l'espace public** : avec la disparition des réseaux aériens, le cadre urbain sera embelli. Grâce à la diminution du nombre de poteaux sur les trottoirs, la circulation sera facilitée pour les piétons et les personnes à mobilité réduite.

Comment se déroulent les travaux ?

Un déroulé en 3 phases

La première phase consiste à mettre en place les nouveaux réseaux souterrains sur le domaine public et implique des travaux de terrassement sous arrêtés communaux avec impacts sur la circulation des véhicules.

La seconde, à basculer les branchements de chaque usager sur les nouveaux réseaux souterrains. Ces interventions ont lieu en collaboration avec les concessionnaires et opérateurs concernés et font, si nécessaire, l'objet d'une prise de rendez-vous préalable avec chaque riverain.

Enfin, la dernière phase consiste à retirer les réseaux aériens abandonnés et les poteaux, afin de libérer le domaine public.

Présentation de TERRITOIRE D'ENERGIE GARD-SMEG

Réunissant la totalité des 351 communes Gardoises, TERRITOIRE D'ENERGIE GARD-SMEG est aujourd'hui l'un des principaux acteurs publics de l'énergie électrique dans le département.

Œuvrer pour un aménagement énergétique du territoire, équilibré et cohérent, au service de ses adhérents et de chaque gardois.

Territoire d'Energie Gard-SMEG

- Apporte une expertise pour les réseaux d'énergie électrique et de télécommunications
- Mutualise les moyens afin de garantir une solidarité territoriale
- Apporte un soutien financier à ses adhérents
- Conseille et accompagne les communes

Les collectivités adhérentes à TERRITOIRE D'ENERGIE GARD-SMEG lui transfère des compétences relatives à la distribution public de l'électricité, l'éclairage public, les télécommunications ou encore les infrastructures.

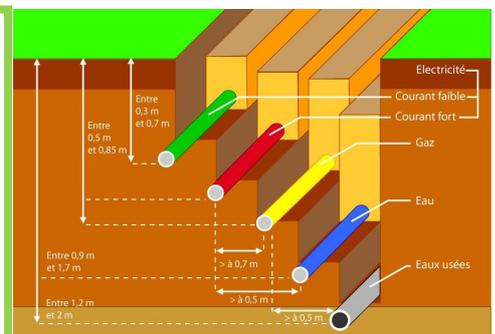
8

ACTUALITÉS

L'enfouissement des canalisations et leur raccordement aux réseaux publics sont très réglementés. Il faut notamment respecter des profondeurs minimales variables selon la nature des différents fluides. On distingue les **réseaux secs** (électricité, téléphonie...) des **réseaux humides** (eau potable, eaux pluviales, eaux usées...). Les distances minimales à respecter concernent, d'une part, la profondeur d'enfouissement et, d'autre part, les espacements entre les canalisations.

Chaque réseau doit être signalé par un grillage avertisseur de couleur distincte (**norme NF EN 12613**) :

rouge (électricité) jaune (gaz) vert (télécommunication/vidéo) bleu (eau potable) marron (assainissement).





ACTUALITÉS



NICHOIRS A CHAUVES-SOURIS

Les chauves-souris participent à la régulation des insectes. Ces mammifères, à la fois protégés et menacés par nos modes de vie (pesticides, disparition d'habitats naturels), existent depuis l'Eocène inférieur, soit 50 à 55 millions d'années.

Bien qu'elles s'approchent de nos maisons pour y trouver leur nourriture (qu'on estime à 600 insectes à l'heure, soit l'équivalent de 3000 moustiques par nuit pour une seule pipistrelle de notre région), elles restent encore méconnues.



Notre commune est touchée depuis des années par l'invasion progressive des moustiques tigres qui gâchent nos soirées estivales en venant nous piquer sans relâche. L'augmentation de la population des chauves-souris peut diminuer considérablement la présence des moustiques, mais pour cela il faut les aider à s'installer et favoriser leur habitat.

Nous avons proposé à tout résident de la commune de participer à l'opération d'hébergement et de suivi, que nous avons mis en place, afin de lutter de manière écologique et naturelle contre la prolifération des moustiques en période estivale.

Les habitants intéressés qui ont réalisé la demande en complétant le questionnaire (disponible en Mairie ou sur <https://www.deaux.fr/gites-a-chauves-souris/>) ont eu la possibilité de recevoir gratuitement un gîte à chauve souris pour l'installer dans leur jardin ou sur leur façade comme indiqué lors de la distribution.

En échange, ils se sont engagés à adhérer et à rendre compte régulièrement de leurs observations sur le site Web de l'association Groupe Chiroptères Languedoc-Roussillon (cotisation de 10€) <https://asso-gclr.fr/nous-aider/rejoignez-nous/>)



Lors de la première phase qui s'est déroulée en début d'été 2023, 37 nichoirs ont été distribués aux habitants de la commune. Un réel succès pour cette opération puisque certains maires de villages environnants ont contacté l'adjoint Eric VERGNET en charge du dossier afin d'obtenir des informations sur le déroulé et mettre ainsi en place une distribution de gîtes à chauves souris dans leur commune.

Devant le succès de cette campagne, une nouvelle opération aura lieu à partir du mois d'Avril 2024. Ceux qui souhaitent y participer peuvent déjà s'inscrire sur le site de la mairie afin d'en bénéficier.



La Mairie de Deaux citée sur le réseau social LinkedIn



Wildcare Europe

2 101 abonnés

7 h · 🌐

👉 Cette semaine, nous vous partageons l'initiative de la mairie de Deaux, département du Gard ! Consciente de l'augmentation des insectes durant la saison estivale (particulièrement des moustiques tigres) et souhaitant une approche naturelle, la commune a lancé une campagne réservée aux habitants pour mettre à disposition 40 nichoirs "Chillon" fournis par Wildcare Europe pour les volontaires souhaitant héberger des chauves souris chez eux. Merveilleuse idée, qui nous l'espérons, sera suivie par d'autres villes 😊

Pour en savoir plus sur cette campagne, suivez le lien : <https://lnkd.in/eEgJ78pK>



INFOS UTILES



NUMÉROS UTILES

Gendarmerie : 04 66 83 50 37

Urgences (portables) : 112

SAMU : 15

Pompiers : 18/112

Centre antipoison (Marseille) : 04 91 75 25 25

Mairie : 04 66 83 60 83

SPA : Contacter la Mairie

Office du tourisme : 04 66 83 62 02

École de Deaux : 09 78 81 75 95

Crèche Vézénobres : 04 66 83 12 67

Crèche Méjannes les Ales : 04 66 86 34 06

EDF : 09 69 36 66 66

VEOLIA : 0 969 329 328

ALES AGGLO : 04 66 78 89 00

Assistants Sociales : 04 66 56 49 50

MDPH : 04 66 02 78 00

RENSEIGNEMENTS UTILES

Horaires d'ouverture de la Mairie

Lundi De 14h00 à 18h00

Mardi De 9h30 à 13h00

Mercredi De 9h00 à 12h00

Jeudi De 13h00 à 16h30

Vendredi De 8h00 à 12h00

Horaires d'ouverture de la bibliothèque

Du lundi au vendredi de 8h à 12h

Le mercredi après midi de 14h à 18h

Horaires d'ouverture de la déchetterie

De Juin à Septembre : mardi, mercredi, vendredi et samedi de 8h00 à 15h00 et Jeudi de 9h00 à 12h00 (Fermé le lundi et dimanche)

D'octobre à mai : mardi, mercredi, vendredi et samedi de 9h00 à 16h00 et jeudi 9h00 à 12h00 (Fermé lundi et dimanche)

Ramassage des ordures:

Déchets Ménagers : Mardi et Vendredi matin

Tri sélectif : Mercredi matin

10

INFOS UTILES

Le numéro de téléphone de l'école à changé suite à l'installation de la fibre . Pour contacter les enseignantes il faut désormais composer le

09 78 81 75 95

La cérémonie de commémoration de l'armistice de la guerre 14-18 du **11 Novembre** aura lieu au monument aux morts sur la place des poiriers à **10h30**.

CRÉATION DES DÉCORATIONS DE NOEL

Afin de préparer les décorations de Noël qui seront installées dans le village, un groupe de bénévoles se rencontrent tous les mardis après midi. Si vous aimez le contact, si vous aimez bricoler et souhaitez vous joindre à eux

Contactez Dominique Chauzal au 06.13.05.27.41 ou Muriel Brunel au 06 31 03 88 34.



LES TROUBLES DE VOISINAGE

Les troubles anormaux du voisinage sont les nuisances générées par le voisinage immédiat et qui dépassent ce qui est "normalement" acceptable. Cela signifie que les comportements ou travaux ou nuisances sont au-delà de l'acceptable. Pour indemniser ce préjudice, le juge va évaluer l'avant/après survenance des troubles.

Quel tribunal pour un trouble anormal du voisinage ?

L'action en responsabilité pour trouble anormal de voisinage peut être exercée non seulement par le propriétaire qui est voisin et victime de ces troubles, mais également par tout occupant, notamment par un locataire ou encore une association.

La mise en œuvre d'une action, donc d'une assignation devant le tribunal judiciaire, permet d'obtenir une réduction des nuisances, mais également une indemnisation du préjudice.

C'est la victime du trouble anormal de voisinage et donc la victime du dommage qui a la qualité pour agir devant les juridictions.

Ainsi, le ou les propriétaires d'un immeuble sur lequel des désordres provoqués par des travaux sur la propriété voisine se sont produits sont recevables pour en demander une réparation.

La responsabilité des troubles anormaux du voisinage repose sur le principe consacré par la Cour de cassation selon lequel nul ne doit causer à autrui un trouble anormal de voisinage. Il s'agit de la jurisprudence de la 2^e chambre civile de la Cour de cassation du 28 juin 1995.

L'indemnisation d'un trouble anormal du voisinage n'est nullement subordonnée à une faute, cela veut dire qu'il suffit que l'activité litigieuse soit excessivement dommageable. Cela simplifie donc grandement l'action à entreprendre devant le juge judiciaire.

Il arrive également que les tribunaux judiciaires visent les articles 544 et 1380 du Code civil, en particulier quand une faute a manifestement été commise par l'auteur des troubles considérés.

Comment prouver un trouble anormal du voisinage ?

La jurisprudence se fonde notamment sur l'article 1143 du Code civil. Par exemple, pour prouver un trouble anormal de voisinage, vous allez pouvoir démontrer que des constructions voisines ont été édifiées en contravention avec les règles d'urbanisme, vous pourrez ainsi en demander la démolition. Vous pouvez également demander la démolition de ce qui a été fait en contradiction avec les obligations civiles.

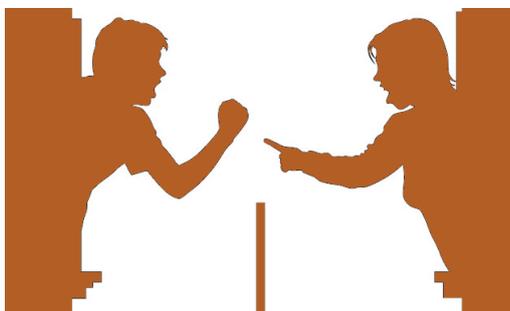
Pour prouver un trouble anormal du voisinage, vous pouvez utiliser tous moyens de droit, des photographies ou encore un procès-verbal de constat d'huissier qui est la preuve par excellence. Ce procès-verbal de constat d'huissier peut également être accompagné de vidéos.

Le trouble anormal de voisinage est constitué par des nuisances sonores, de vue ou encore par des nuisances de construction.

La preuve du trouble anormal de voisinage va être apportée dès lors que vous serez en capacité de démontrer que les nuisances que vous subissez sont manifestement excessives par rapport à ce que vous devez normalement subir.

L'exemple le plus concret est le plus courant, c'est lorsqu'il existe une nouvelle construction sur la parcelle voisine. Le simple fait qu'il y ait une nouvelle construction sur une parcelle voisine ne crée pas pour autant un trouble anormal de voisinage, cependant, vous serez en présence d'un trouble anormal de voisinage si vous parvenez à démontrer auprès du juge judiciaire que cette nouvelle construction crée un préjudice qui excède ce qui est normalement acceptable.

Par exemple, excède ce qui est normalement acceptable la création de vue directe dans votre jardin ou encore le fait que vous n'avez plus du tout le soleil alors qu'avant, votre parcelle était particulièrement ensoleillée.





LES TROUBLES DE VOISINAGE (SUITE)

Quels sont les troubles anormaux du voisinage ?

Les troubles anormaux du voisinage, ainsi qu'il en a été fait la démonstration ci-avant, il s'agit de la responsabilité de tout ce qui excède ce qui est normalement acceptable.

Par troubles anormaux du voisinage, nous allons entendre par exemple :

- des constructions trop hautes,
- la création de vue directe et indirecte sur votre parcelle,
- le fait que votre bien immobilier va perdre de sa valeur immobilière,
- ou encore le fait que vous allez bénéficier de beaucoup moins de temps d'ensoleillement qu'auparavant.

Outre ces troubles, constituent également des troubles anormaux du voisinage des nuisances sonores, olfactives, ou encore des écoulements d'eau...

Tous ces troubles doivent être prouvés avant d'aller devant le tribunal judiciaire. Cet élément est important dans la mesure où ce n'est pas au juge d'aller rechercher l'existence d'une preuve, mais c'est à vous de la lui apporter, notamment par des photographies, des vidéos ou encore des procès-verbaux de constat d'huissier.

Comment obliger un Maire à intervenir dans un conflit de voisinage ?

Si vous souhaitez que le Maire se saisisse de la difficulté, il vous appartient de mettre en demeure, on parle alors de mise en demeure de la mairie pour intervenir.

Le Maire va alors pouvoir se rendre sur place pour le cas échéant constater l'existence de troubles anormaux du voisinage. Le Maire de la commune dispose ainsi de ce que l'on appelle un pouvoir de police administrative qui lui permet de dresser un procès-verbal de constat d'infraction aux autorisations d'urbanisme.

Par exemple, si le trouble anormal de voisinage est constitué du fait de l'existence d'une nouvelle construction et que cette construction a été érigée sans autorisation préalable, alors le Maire va dresser un procès-verbal de constat d'infraction. Il s'agit alors de droit pénal de l'urbanisme. Cela signifie qu'outre les indemnités que vous pouvez solliciter, le procureur de la République va également être saisi de ces troubles anormaux du voisinage.

Comment faire cesser les troubles anormaux de voisinage ?

L'action en responsabilité des troubles de voisinage n'est pas soumise à la prescription de 2 ans prévues par le code de l'urbanisme.

Vous pouvez mettre en place une demande de référé fondée sur les troubles de voisinage manifestement illicites. Le juge civil saisi d'une demande fondée sur des troubles anormaux de voisinage causés par des constructions édifiées malgré les autorisations d'urbanisme pourra alors apprécier si les troubles invoqués constituent ou non un inconvénient anormal de voisinage.

L'action en responsabilité pour troubles de voisinage se prescrivait auparavant par 10 ans à compter de la première manifestation des troubles. Désormais, la prescription est de 5 années.

Enfin, les troubles anormaux du voisinage sont le plus souvent sanctionnés par des mesures susceptibles de les faire cesser telles que la démolition des installations gênantes, la remise en état des lieux, l'injonction de réaliser des travaux ou encore de prendre des mesures dites curatives. **Le juge peut également imposer des dommages et intérêts, voire interdire sous astreinte**

Le dialogue paraît en lui-même constituer une renonciation à l'agressivité.

Jacques Lacan



EN BREF ...



LA PAROLE AUX ASSOCIATIONS



A DeauxMiNo, départ sur les chapeaux de roues!

Suite à une saison 2022/2023 record, la nouvelle saison qui démarre a pris son envol sous les meilleures auspices.

Toutes les activités traditionnelles (randonnée, Pilates, renforcement musculaire, Qigong, yoga, oenologie, gymnastique pour les enfants et jeux de société) rencontrent le succès espéré. L'atelier de peinture s'enrichit d'une nouvelle activité : l'aquarelle. Ce qui permet d'élargir encore le nombre de participants.

Au cours de son assemblée générale, ADeauxMino a reconduit son bureau (**Jacky Teissier** à la fonction de président, **René Yves Tafforin** dans le rôle de trésorier et vice-président, **Madeleine Benoit** en tant que secrétaire, **Philippe Aparicio** le vice-secrétaire et responsable de la communication, ainsi que **Pascal Darbon** vice-trésorière) et a accru le nombre de participants au conseil d'administration, les faisant passer de 13 à 15, signe d'encore plus de diversité et de rajeunissement.

L'association se donne toujours comme objectif d'être l'élément moteur de l'animation du village par la qualité de ses manifestations et leur fréquence.

Les prochaines animations d'Adeauxmino sont : la fête du vin (le 20 octobre), le concours de tarot (le 18 novembre), le spectacle de chorale (le 15 décembre), le spectacle de Noël (le 16 décembre), les vœux de l'association (le 6 janvier), l'après midi jeux (le 9 mars), la fête de fin de saison (le 22 juin) et la rando nocturne (le 20 juillet). Les artistes peintres préparent un vernissage, la date n'est pas encore définie.

Activités adultes

YOGA : avec Morgane le lundi matin et avec Thymote le mardi soir
Travail de la musculature, de la souplesse et de la concentration. Amène à la détente physique et mentale.
QI GONG : avec Gilbert
Gymnastique traditionnelle chinoise et science de la respiration qui est fondée sur la connaissance et la maîtrise du souffle.
PILATES : avec Aline
Tout public. Technique de renforcement musculaire basée sur le gainage et la respiration. Travail sur soi, dans le calme et la précision.
RENFORCEMENT MUSCULAIRE : avec Aline
Domaine très vaste qui englobe des exercices avec charges libres, du poids du corps, du travail de la chaîne abdo-lombaire, du travail de pliométrie.
MARCHE/RANDONNEE : avec Mado et Jacky
Découvrez les plus beaux sites et villages de notre région.
ECHecs/Jeux de Plateau : avec Stéphane
Venez vous retrouver autour d'une table aux échecs, aux jeux de plateau et aux cartes.
OEENOLOGIE : avec Jacky et Philippe
Science qui permet l'analyse et la compréhension du vin, de la vigne au verre. Visite de vignobles, de caves et initiation à la dégustation.
PEINTURE : avec Valérie
Initiation à toutes méthodes de peintures (aquarelle, huile)

Activités enfants

GYMNASTIQUE : avec Aline
Pour les enfants à partir de 9 mois, jusqu'aux ados voulant débiter ou progresser dans la discipline.

Rejoignez-nous! 1er cours d'essai GRATUIT

Documents à fournir ensuite pour s'inscrire
- la fiche d'inscription
- un questionnaire ou certificat médical

TARIFS :
1,3€ pour la carte d'adhérent

Pour les cours avec Aline :
27€ pour la licence EPGV adulte
22€ pour la licence EPGV enfant

20% de réduction sur le total du prix des activités à partir de 2 activités (pour une même personne, valable sur les activités minimum de 110€)

Nous acceptons les coupons sport ANCV
Ainsi que les chèques UP sport et loisirs
Les pass'sports sont acceptés

Association agréée Espace de Vie Sociale
affiliée à la FFEPGV et aux foyers ruraux du Gard

Les cours n'ont pas lieu pendant les vacances scolaires
Toute adhésion est annuelle et non remboursable
Facilité de paiement en plusieurs fois sans frais
Moyens de paiement acceptés : carte bancaire et chèque

PLANNING 2023/2024

reprise dès le 11 septembre

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
8h45 - 9h45 YOGA 120€	9h30 - 10h30 RENFO* 110€	10h - 11h GYM parents - bébés 110€	11h - 12h GYM 3 à 5 ans 110€	9h30 - 10h30 PILATES* 110€
14h - 16h MARCHE** autour de Deaux 10€	17h - 18h GYM 3 à 8 ans 110€	15h - 16h30 AQUARELLE 190€	13h - 16h MARCHE** rando extérieur 10€	17h - 18h GYM 3 ans et + 110€
18h - 19h QI GONG 110€	18h - 19h GYM ados 110€	16h30 - 18h30 PEINTURE à l'huile 230€	18h - 20h ECHecs 20€	18h - 19h GYM ados 110€
19h30 - 20h30 PILATES 110€	19h15 - 20h15 YOGA 120€	20h - 21h RENFO 110€	A PARTIR DE 19h30 OEENOLOGIE** 120€	

* cours à Saint Hippolyte de Castres
** activités hors foyer communal

13

EN BREF



Reprise des activités
Lundi 11 septembre 2023



Place de la mairie
30360 DEAUX



Renseignements :
Téléphone : 04 66 56 87 95
Mail : adeauxmino@orange.fr
Site internet : www.adeauxmino.fr



EN BREF ...



LA PAROLE AUX ASSOCIATIONS



"2023 Encore une année exceptionnelle pour les fêtes deauxoises."

La fête votive du 22 juillet n'avait jamais réuni autant de festaires. C'est tout d'abord la pena occitane, offerte par l'entreprise Renouard-reb, qui a chauffé l'assemblée lors de l'apéro du midi. Les plus de 120 convives du repas au pré ont pu se régaler en dégustant la Fideua de Sophie et Bruno Barry. Le concours de boules (42 équipes), les trois structures gonflables pour les plus jeunes ainsi que le concours de beer pong ont animé l'après-midi. Le célèbre Ricoune a ensuite mis le feu avec ses tubes les plus connus lors de l'apéro du soir. Pour finir DJ HD a pris les commandes de la soirée et fait danser la foule présente jusque tard dans la nuit.

Auparavant, lors de la première animation à la fin du printemps, la "soirée mets et vins" avait rassemblé, malgré une météo plutôt capricieuse, quelques 130 personnes désireuses de déguster les meilleurs crus issus de domaines locaux.

Concernant l'année 2024, nous organiserons probablement notre premier loto durant l'hiver. La soirée "mets et vins" sera bien entendu reconduite ainsi que la fête votive qui devrait avoir lieu le samedi 20 juillet.

Pour clôturer l'année une animation réservée aux adhérents actifs aura lieu, tout comme cette année, ou, après une balade en bateau, nous avons profité d'un splendide coucher de soleil, accompagné de tapas et boissons fraîches.

Je tiens à remercier nos bénévoles, nos nombreux et généreux sponsors, nos prestataires, ceux qui nous aident de près ou de loin ainsi que toutes les personnes présentes lors de nos animations nous assurant un fantastique succès.

Pour finir, nous allons relancer notre campagne d'adhésion pour 2024. Si vous souhaitez être au cœur de la vie du village, vous pouvez vous faire connaître auprès d'un des membres de l'association, par mail : lesfetesdeauxoises@gmail.com ou par téléphone en me contactant au 0673815444. 20€/personne ou 30€/couple (2 pers)

Cette adhésion comprend la tenue des festaires deauxois (polo, chapeau, tour de cou), tarifs avantageux lors de certains événements, la sortie réservée aux adhérents actifs.

A très vite .

David Brunel - Président - Les fêtes deauxoises





EN BREF ...



COMPOSTEURS INDIVIDUELS

Sur simple inscription à la mairie Deaux ou via le site <https://www.deaux.fr/composteur-individuel>, Alès Agglomération propose un pack à 20 €.

Celui-ci comprend l'éco-composteur bien entendu (généralement affiché à 60 € dans le commerce), ainsi qu'un seau à biodéchets permettant de faire la navette entre votre cuisine et le bac à compost dans votre jardin, une formation au compostage et un guide des bonnes pratiques à conserver chez soi en cas de doute.

Tous les foyers d'Alès Agglomération possédant un jardin sont éligibles.

Lorsque la demande est validée, une date et un lieu de rendez-vous sont communiqués pour venir chercher le pack.

LES ÉCOLES EN FÊTE

Sur une petite scène devant l'école, les enfants ont principalement chanté cette année pour leur spectacle de fin d'année avant que le Maire et les conseillers municipaux ne viennent récompenser les 4 CM2 qui ont quitté l'école primaire pour le collège.

La soirée s'est ensuite déroulée au foyer communal. **Marine Botella** (présidente de l'association des parents d'élèves) a fait tout son possible pour que cette soirée soit réussie et sollicite les parents, afin qu'ils participent à toutes les actions menées par l'APE, les bénéficiant servant à organiser les sorties scolaires culturelles et toute autre activité extérieure proposées aux enfants.



RENTRÉE SCOLAIRE



C'est... les vacances scolaires d'été se sont terminées le 4 Septembre pour les enfants de l'école primaire de Deaux.

Cette année 43 élèves ont rejoint leur classe respective avec comme à chaque rentrée des moments de joies mais aussi des pleurs pour les tout petits qui entament leur année en grande section de maternelle.

Nous souhaitons à l'ensemble de l'encadrement pédagogique, des institutrices aux ATSEM, toute le courage et la patience nécessaire pour encadrer nos enfants et leur permettre de réussir cette année scolaire.

NOUVEAU VÉHICULE MUNICIPAL



Nous avons enfin reçu le nouveau véhicule pour les services techniques après plus de 3 mois d'attente. Il remplacera efficacement l'ancienne camionnette âgée de 18 ans.

Cette acquisition subventionnée par Alès Agglomération à hauteur de 15 000 € permettra à notre agent technique de réaliser le ramassage des encombrants (voir article page 7) qui débutera au mois de Janvier 2024.



EN BREF ...



DÉCLARATION DE PERSONNES VULNÉRABLES

Cet été, comme depuis plusieurs années nous subissons une hausse des températures avec des périodes de canicules récurrentes et cela n'est pas prêt de s'arrêter d'après les spécialistes.

La Mairie tient un registre communal qui permet de veiller sur les personnes fragiles, isolées ou en situation de handicap, dites personnes vulnérables.

Ce registre n'est utilisé qu'en cas de période de fortes chaleurs, de grand froid ou de crise sanitaire. Il fait partie du dispositif de plan d'alerte et d'urgence.

Ce registre permet à la Mairie de prendre contact avec les personnes isolées afin de s'assurer de leur bonne santé, de recueillir leurs besoins et de leur rappeler les consignes d'usage pour vivre au mieux ces périodes difficiles.

Il concerne :

- les adultes handicapés reconnus et résidant à leur domicile.
- les personnes âgées de plus de 65 ans, vivant à domicile ;
- les personnes âgées de plus de 60 ans reconnues inaptes au travail ;

L'inscription sur le registre ne peut être effectuée que sur la base du volontariat par le bénéficiaire mais également par un tiers (famille, ami, voisin, médecin traitant, aide à domicile, ...).

C'est quoi une personne vulnérable ?

C'est une personne en situation de faiblesse physique ou psychique (grossesse, maladie, handicap, vieillesse, etc.), que la loi protège des abus commis à son encontre, notamment en matière pénale ou sociale.



Personne vulnérable,
Ne restez pas isolée,

SIGNEZ-VOUS !

16

EN BREF

COLONNE À CARTONS

Deaux, comme les 71 autres communes d'Ales Agglomération est dotée d'une nouvelles colonnes permettant de trier les gros cartons, aussi appelés "cartons bruns" ou "cartons ondulés" située Rue Maurice Vire, face à l'arrêt de bus.

Ce sont les cartons des colis commandés sur internet, les cartons qui protègent la nouvelle télévision ou la nouvelle cafetière, ou encore les cartons qui permettent de transporter facilement les fruits et légumes.

Ces colonnes spécifiques, qui fonctionnent de la même manière que celles pour le verre ou les papiers, permettent aux habitants de déposer facilement leurs cartons, au plus proche de leur domicile ou de leur lieu de travail, à n'importe quel moment.

Rappelons que les gros cartons représentent une part de plus en plus importante de nos déchets. Leur composition, leur épaisseur ou leur taille n'en font pas des emballages classiques et ne permettent donc pas de s'en séparer dans une poubelle traditionnelle ou dans les sacs/bacs du tri sélectif.

Procédé de recyclage des cartons bruns

Les cartons sont plongés dans un bain d'eau chaude qui transforme la matière carton en pulpe. Une fois épurée, cette pulpe est étalée sur une table de fabrication puis séchée à haute température. Elle servira à fabriquer de la pâte à papier qui sera conditionnée en bobines.

Elle alimentera des industries de fabrication de carton qui produisent des emballages fins ou épais.





EN BREF ...



REPAS DES AÎNÉS



Une cinquantaine de personnes ont participé au très apprécié repas des aînés organisé comme chaque année par le centre communal d'action sociale de Deaux.

Un magnifique bouquet de fleurs a été apporté par Mr le Maire à la **doyenne du village Alice Vire** qui fête cette année ces 99 printemps et s'est excusée de son absence. Quand à Pierre **Ferry le doyen de 90 ans**, il a reçu une bouteille de champagne et son épouse doyenne de l'assemblée un joli bouquet.

Sophie et Bruno Barry ont cuisiné avec amour afin de satisfaire au mieux la cinquantaine d'invités qui ont répondu à l'invitation et DJ Sylvain a joyeusement animé ce repas convivial. **Toutes et tous sont repartis enchantés par ce moment de partage et de retrouvailles.**

PÉTANQUE ESTIVALE

Une belle soirée pour l'ouverture de la **pétanque estivale**. Plus de 98 participants selon les organisateurs et une trentaine selon la police entre les joueurs et les supporters.

Après un barbecue improvisé et de multiples plats portés par chacun, **le jeu de boules a commencé dans le fair-play et la bonne humeur.**

Tout l'été les joueurs se sont donnés rendez vous les dimanches pour partager un moment de convivialité qui a permis à de nouveaux arrivants de faire des connaissances. Les équipes sont faites au hasard, il n'y a ni gagnant ni perdant et c'est avec toutes ces conditions que les parties s'enchainent jusqu'à tard dans la nuit, parfois, pour ceux qui sont en congés.

Un gros succès cette année avec la présence en moyenne de **15 à 20 joueurs** de pétanque.

N'hésitez pas l'année prochaine à retrouver les habitués qui vous attendront tous les **dimanches à 20h30** pour passer un agréable moment convivial à partir du 1er week-end des vacances scolaires.





EN BREF ...



EXPOSITION SUR LA GUERRE MONDIALE

Un mini débarquement sur la commune ce 16 Juin. Une belle exposition pour expliquer une portion de la seconde guerre mondiale aux élèves de notre école. Merci beaucoup à l'équipe de **Authentic Old Cevenn'Jeep** pour cette installation, à **Mathieu Gely** pour son implication et aux enseignantes



REPAS DE L'AMITIÉ

18

Une très belle journée pour cette édition du repas de l'amitié 2023. Tout d'abord les jeux deaxlympiques qui ont réuni **32 participants avec 4 équipes**, chacune d'elles ayant dû utiliser toute leur force et leur stratégie pour gagner les 6 épreuves. Les arbitres **Didier, Christophe, Laurent et Yann** ont été intransigeants, la victoire s'est faite sur le fil par une épreuve de culture générale puisque deux équipes étaient à égalité après la dernière manche.

A partir de 19h, les 287 convives ont commencé la soirée par l'apéritif après qu'ils aient reçu un collier de fleurs fluo. S'en est suivi le repas concocté par **Sophie et Bruno Barry Traiteur** et la soirée dansante dans une ambiance pleine de bonne humeur et de convivialité. **Merci à tous pour votre participation en espérant vous revoir l'année prochaine !!**



VOL D'UN ENGIN DE CHANTIER

Un acte **fou et dangereux** s'est produit dans la nuit du 10 Septembre, il aurait pu être dramatique.

Un engin de la société Giraud TP, garé sur le parking de la Mairie a été démarré, les personnes inconscientes du danger ont ensuite roulé avec et se sont encastées dans un mur face à l'école, le rouleau en équilibre dans le fossé. **Il y aurait pu y avoir des blessés ou pire encore !**

La gendarmerie de Vézénobres est chargée de l'enquête !



ÉTAT CIVIL

Mariages

Kevin ROUXEL et **Christelle REGNIER** mariés le 27 mai 2023

Thierry LEMAITRE et **Morgane BUSSEAU** mariés le 17 juin 2023

Loïc PUERTAS et **Maureen SAILLARD** mariés le 1er juillet 2023

Teddy LANDION et **Céline BOISSET** mariés le 9 septembre 2023



Tous nos vœux de bonheur aux jeunes mariés.

Naissances

Maxime POLLET né le 28 février 2023

Timothée POLLET né le 28 février 2023



*Bienvenue et longue routes à ces petits bouts!
Toutes nos félicitations aux parents.*

Décès

Geneviève PICARD épouse **MOURE** décédée le 10 octobre 2022

Michèle COSMA épouse **VEDEL** décédée le 5 décembre 2022

Janine BONNIOL épouse **POINT** décédée le 17 décembre 2022

Pierre VEYRON décédé le 15 février 2023

Angelo CICCONE décédé le 5 mars 2023

Josette DOMERGUE épouse **BALDY** décédée le 12 avril 2023



Toutes nos condoléances aux familles.



DANS LE RETRO...



VUE AÉRIENNE DE DEAUX 1961 - 2021

